



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **02-08**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 30 janvier 2008**

Le trente janvier deux mille huit, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Date de convocation : 21 janvier 2008

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : Votants :

Présents : Michel BAFFERT, Yannick BOULARD, René CARREL, Jeanine CARRIER, Guy EYBERT-GUILLON, Jacques GAUTHIER, Claude GRANDO, Muriel GUGLIELMI, Amédée MATRAIRE, Marcel REPELLIN

Absents excusés : Mmes BROUZET, SUCHEL, RAMUS, CHAPUIS, MM COIGNE, MERLE, DUCLOT, ROUX, JULLIEN,

Président de séance : Marcel REPELLIN

Secrétaire de Séance : Jeanine CARRIER

Rappel du quorum : 10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- FINANCES

Ouverture de crédits d'investissement 2008 avant le vote du Budget

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Président expose au comité syndical,

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988

Vu l'instruction 89-18 du 30/01/1989

Vu l'article L1612-1 du CGCT

Considérant que le Budget pour l'année 2008 du SIRD sera voté au cours du mois de février 2008.

Considérant qu'en matière d'investissement, lorsque le BP n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, le Président ne peut que limitativement ordonner des dépenses d'investissement.

Toutefois, ce dernier est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette.

Le Président peut également engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Afin d'exercer ce droit, le comité syndical doit en autoriser le président et préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés pour le BP.

Le tableau ci-dessous en détaille les opérations concernées.

| Opération | Nature Budgétaire | Montant |
|-------------------------------|--------------------------|----------------|
| Travaux | 23 | 1 161 697€ |
| Etudes | 20 | 155 959 € |
| Acquisition et immobilisation | 21 | 82 325 € |

Le Président propose au comité syndical :

- d'approuver l'ouverture des crédits d'investissement cités ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2008
- d'engager, liquider, et mandater dans la limite de ces crédits d'investissement

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 31 janvier 2008

Le Président,

Marcel REPELLIN